

## Séance du lundi 12 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT MATHURIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Albert BOUARD, Maire de SAINT MATHURIN.

**Date de convocation** : 5 novembre 2018

**Présents** : Albert BOUARD, Patrice AUVINET, Jacqueline RUCHAUD, Dominique EUGENE, Bernard DUBOIS, Isabelle RICOU, Manuela RAVON, Nicolas ROY, Véronique BOUILLAUD, Jean de LAROCQUE LATOUR, Jérôme BERT, Catherine PERADOTTO, Sébastien RICHARD, Dany THOMAS, Elodie GRAVOIL.

**Absents excusés** : Jean-François TRICHET donne pouvoir à Albert BOUARD, Alexandre BONNIN donne pouvoir à Jérôme BERT, Emmanuel LESAINT.

**Secrétaire de séance** : Jean de LAROCQUE LATOUR

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2018.

Par délibération du 14 avril 2014, et conformément à l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au maire pour prendre certaines décisions.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

<b>DEVIS SIGNES</b>			
<b>Date</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant TTC</b>
09/10/18	EAUDECI	Prévisionnel contrôles et maintenances des poteaux incendie 2019	2 778,36€
09/10/18	EAUDECI	Remplacement d'un poteau incendie DN 100 – 2019	2 669,54€
09/10/18	Camping du lac de la Tricherie	Camps été 2019 – Accueil de loisirs + espace jeunes	2 079,25€
09/10/18	FARGES – St Hilaire de Riez	Sablage + métallisation + thermo laquage cabine téléphonique anglaise	1 328,95€
15/10/18	BERGER-LEVRAULT	Tablette pour pointage présence accueil de loisirs	708,00€
16/10/18	CGV & CIEL – La Verrie	Relamping lampes LED - Eglise	1528,03€
06/11/18	PAJOT-CHENECHAUD	Remplacement vanne gaz chaudière école Jules Ferry	896,78€
06/11/18	VERTYS	Pare-Ballon côté boulodrome	11 364,00€

### **CONVENTIONS SIGNEES**

- NEANT

### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Renonciation au droit de préemption :

- Terrain bâti – 10 avenue des Sables
- Terrain bâti – 2 rue des Eperviers

### **ORDRE DU JOUR**

#### **12.11.2018-001     CONSTRUCTION D'UN TERRAIN MULTISPORT – CHOIX DES ENTREPRISES**

M. le Maire rappelle que le cabinet d'architecture VALLEE a été choisi en qualité de maître d'œuvre pour les travaux de construction d'un terrain multisports.

Concernant ces travaux, la commission d'appel d'offre s'est réunie et après analyse et vérification des prix, la commission, propose de retenir les entreprises suivantes :

LOTS		ENTREPRISES	MONTANT HT
1	VRD	COLAS CENTRE OUEST – Château d'Olonne (85)	32 913,00 €
2	TERRAIN MULTISPORTS	SPORTINGSOLS – Saint Fulgent (85)	31 525,00 €
<b>TOTAL en euros</b>			<b>64 498,00 €</b>

Le montant des lots ci-dessus s'élève à 64 498,00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ci-dessus et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

#### **12.11.2018-002 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BOULODROME - AVENANTS**

M. le Maire explique que des avenants ont été proposés par les entreprises Elie LAURENT (Titulaire du lot 2 – Gros œuvre) SMAC (titulaire du lot 4 - couverture bac acier) et RICHARD & ASSOCIES (titulaire du lot 9 - Plomberie sanitaires) attribuées du marché de construction du boulodrome.

Objet de l'avenant 1 de l'entreprise Elie LAURENT : Dépose clôture existante, enduit.

Montant initial HT	57 136,16
<b>Montant avenant 1 HT</b>	<b>+ 3 793,10</b>
<b>Montant total HT marché</b>	<b>60 929,26</b>

Objet de l'avenant 1 de l'entreprise SMAC : Devis de moins-values suite suppression voile anti-condensation.

Montant initial HT	17 521,50
<b>Montant avenant 1 HT</b>	<b>- 672,00</b>
<b>Montant total HT marché</b>	<b>16 849,50</b>

Objet de l'avenant 1 de l'entreprise RICHARD & ASSOCIES : Pose robinet de puisage hall et alimentation en eau du local boulistes

Montant initial HT	1 961,14
<b>Montant avenant 1 HT</b>	<b>+ 580,00</b>
<b>Montant total HT marché</b>	<b>2 541,14</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Valide** les avenants proposés par les sociétés Elie LAURENT, SMAC et RICHARD & ASSOCIES.

**Autorise** le Maire à signer les avenants et tout autre document correspondant,

**Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2018.

#### **12.11.2018-003 CONVENTION POUR LA MESURE DE DEBIT DES POTEAUX INCENDIE 2018-2019**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est responsable de la défense extérieure contre l'incendie sur son territoire et propriétaire des poteaux d'incendie.

Vendée Eau a réalisé d'octobre 2010 à mai 2016, à sa charge, la première campagne de mesures de débit des hydrants dans le cadre de la mise en place de la base de données SIG-DECI 85 des points d'eau pour la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Le règlement départemental de DECI approuvé par arrêté préfectoral n°17 DSIS 1789 du 29 août 2017, fixe la fréquence du contrôle des hydrants à 5 ans.

Il est donc proposé que la commune de Saint Mathurin accepte que Vendée Eau effectue la prestation de mesure du débit des hydrants existants sur son territoire et d'en saisir les résultats dans la base de données DECI 85.

Monsieur le Maire présente donc la convention liant la Commune de Saint Mathurin avec Vendée Eau et Véolia afin que Vendée Eau réalise cette prestation de mesure de débit et de pression pour tous les hydrants du territoire communal.

Le coût de la prestation est de 32 € HT par hydrant, Vendée Eau prend à sa charge 50% du coût de revient compte tenu de son intérêt à connaître le débit de son réseau d'eau potable. La participation financière de la commune sera donc de 16,00 € HT par hydrants auxquels s'ajoutera la TVA à 20%.

Le nombre d'hydrants pour la commune de SAINT MATHURIN est estimé à 58.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Vendée Eau et Véolia

**Autorise** Monsieur le Maire à payer les factures correspondantes,

**Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2018 de la commune.

#### 12.11.2018-004 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire rappelle la délibération 30.07.2018-001 modifiant les taux d'emploi de 4 agents. Hors les arrêtés ont été pris en heures et centièmes alors que le service paye du centre de gestion fonctionne en heures et minutes.

Il est donc nécessaire de revoir le taux d'emploi de ces 4 agents afin que cela soit concordant avec les salaires établis par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade ou Emploi	Effectif actuel	Effectif au 01/09/2018	Temps de travail antérieur	Temps de travail modifié
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	12	12		
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Temps complet	1
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps complet	1
	1	1	0,6949	0,6949
	1	1	0,6225	0,6229
	1	1	0,7429	0,7429
Adjoint technique territorial	2	2	Temps complet	2
	1	1	0,835	0,835
	1	1	0,505	0,505
	1	1	0,27	0,27
	1	1	0,6722	0,6724
	1	1	0,8674	0,8676
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	4	4		
Rédacteur	1	1	Temps complet	1
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	Temps complet	1
Adjoint administratif territorial	1	1	Temps complet	1
	1	1	0,6857	0,6857
<b>FILIERE ANIMATION</b>	6	6		
Animateur	1	1	Temps complet	1
Adjoint territorial d'animation	2	2	Temps complet	2
	1	1	0,9287	0,9287
	1	1	0,8945	0,8948
<b>AGENTS STAGIAIRES/TITULAIRES</b>	<b>21</b>	<b>21</b>		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Adopte** le nouveau tableau des effectifs des emplois communaux avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2018, **Précise** que les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

**12.11.2018-005 ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION – 1 AVENUE DES SABLES – DELEGATION DE POUVOIR**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 septembre 2018, le conseil municipal a décidé l'acquisition par voie de préemption du bien cadastré AC n°5 situé 1 avenue des Sables.

La vente se fera au prix de 150 000€ majoré de la commission de l'agence immobilière qui est à la charge de l'acquéreur soit 9 000,00€.

L'office Notarial de Maître François FILLON est en charge de l'établissement de l'acte authentique. Il est situé à LEZAY dans le département des Deux-Sèvres.

N'étant pas présent le mardi 20 novembre pour la signature de l'acte, Monsieur Le Maire propose de déléguer tous pouvoirs à Monsieur AUVINET Patrice pour la signature de l'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** Monsieur Le Maire à déléguer tous pouvoirs à Monsieur AUVINET Patrice pour la signature de l'acte.

**12.11.2018-006 DECISION MODIFICATIVE N°2**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-1 à 2311-4 et suivantes,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2018 approuvant le budget général pour l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur les tableaux ci-après, pour les raisons suivantes :

Modification d'imputations des travaux de voirie initialement prévus au compte 23, Acquisitions diverses, signature des marchés pour les travaux de construction du boulodrome, pour la création d'un city stade...

VIREMENTS DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT							
Sens	Sect	Chap	Opé	Art	Objet	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	I	21	-	2111	Terrains nus	191 500,00	-
D	I	21	-	2115	Terrains bâtis	-	100 000,00
D	I	21	-	2158	Autres installations techniques	-	2 100,00
D	I	21	-	2188	Autres immobilisations corporelles	-	50 000,00
D	I	21	-	21318	Autres bâtiments publics	-	50 000,00
D	I	21	-	21538	Autres réseaux	-	400,00
D	I	23	-	2313	Constructions	102 500,00	-
D	I	21	11	2151	Voirie – Réseaux de voirie	-	100 000,00
D	I	21	11	2152	Voirie – Installation de voirie	-	2 500,00
D	I	21	11	21532	Voirie – Réseaux assainissement	-	35 000,00
D	I	204	11	204172	Voirie – Autres établissements publics locaux	100 000,00	-
D	I	204	11	2041582	Voirie – Groupement collectivités	-	5 000,00
D	I	23	22	2313	Aménagement centre bourg - Constructions	-	450,00
D	I	21	24	2184	Réhabilitation complexe B.ROY – Mobilier	-	3 050,00
D	I	21	24	21318	Réhabilitation complexe B.ROY – Autres bât publics	-	7 300,00
D	I	21	24	21721	Réhabilitation complexe B.ROY – Plantations arbre	-	5 750,00
D	I	23	24	2313	Réhabilitation complexe B.ROY - Constructions	18 550,00	-
D	I	204	24	204172	Réhabilitation complexe B.ROY – Autres ets publics	-	2 000,00
D	I	21	26	2188	Réhabilitation Mairie – Autres immobilisations	-	9 000,00
D	I	23	26	2313	Réhabilitation Mairie - Constructions	9 000,00	-

D	I	21	27	2188	Boulodrome – Autres immobilisations	-	11 400,00
D	I	21	27	21531	Boulodrome – Réseaux divers	-	1 700,00
D	I	21	27	21532	Boulodrome – Réseaux d’assainissement	-	1 700,00
D	I	23	27	2313	Boulodrome - Constructions	14 800,00	-
D	I	20	28	2031	Construction terrain multiactivités – Frais études	800,00	-
D	I	20	28	2033	Construction terrain multiactivités – Frais annonce	200,00	-
D	I	23	28	2313	Construction terrain multiactivités – Constructions	-	50 000,00
D	I	23	29	2313	Aménagement parvis Mairie – Constructions	50 000,00	-
D	I	204	29	204172	Aménagement parvis Mairie – Autres ets publics	-	50 000,00
<b>TOTAL DIMINUTION ET AUGMENTATION DE CREDITS</b>						<b>487 350,00 €</b>	<b>487 350,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité,

**Adopte** la décision modificative n°2 du budget communal.

#### **12.11.2018-007      ENQUETE PUBLIQUE SAS LA FOURNEE DOREE ATLANTIQUE - AVIS**

Monsieur le Maire présente le dossier d’enquête publique concernant la SAS La Fournée Dorée Atlantique qui a présenté une demande d’autorisation pour étendre l’usine de fabrication de viennoiseries industrielles sur le territoire de la commune des ACHARDS.

L’enquête publique a lieu du 11 octobre au 13 novembre 2018. Le conseil municipal doit émettre un avis sur ce projet.

Considérant que le dossier a été étudié par la Chambre d’agriculture, notamment en ce qui concerne l’étude d’impact et les plans d’épandage, n’émet aucune observation particulière et accepte l’avis du commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité,

**N’émet** aucune observation particulière

#### **12.11.2018-008      ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES – LES SABLES D’OLONNE AGGLOMERATION**

L’arrêté préfectoral n°2018-DRCTAJ/2-494 du 17 août 2018 acte la création de la commune nouvelle « Les Sables d’Olonne » au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette création a pour conséquence de modifier la répartition des conseillers communautaires au sein de l’organe délibérant de la communauté d’agglomération « Les Sables d’Olonne Agglomération ».

Le conseil communautaire de la communauté d’agglomération « Les Sables d’Olonne Agglomération » est actuellement composé de 48 représentants conformément à l’accord local arrêté le 4 novembre 2016.

Or les 3 communes qui fusionneront au 1<sup>er</sup> janvier 2019 détiennent actuellement 39 des 48 sièges.

Afin d’éviter que la commune nouvelle dispose à elle seule plus de la moitié des sièges, les dispositions de l’article L.5211-6-1 3° s’appliquent, à savoir :

- Le nombre de siège attribués à la commune nouvelle sera limité à la moitié des sièges du conseil communautaire soit 24 sur 48.
- Les sièges restants seront répartis entre les 4 autres communes membres en fonction de leur population municipale authentifiée.

Comme mentionné dans l’arrêté préfectoral n°2018-DRCTAJ/3-594 du 25 octobre 2018, les sièges pour la commune de SAINT MATHURIN sont au nombre de 6.

Considérant qu’il convient dès lors de procéder à l’élection des représentants de la commune de Saint Mathurin au sein du Conseil Communautaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Considérant que cette élection s'effectue au sein du Conseil Municipal, qu'il s'agit d'un scrutin de liste paritaire à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Les anciens conseillers communautaires de notre commune restent en fonction soit M. Albert BOUARD et M. Patrice AUVINET.

Considérant qu'une liste a été présentée et déposée pour cette élection, à savoir :

- 1 – RUCHAUD Jacqueline
- 2 – TRICHET Jean-François
- 3 – EUGENE Dominique
- 4 – DUBOIS Bernard

Il est alors procédé au vote à bulletin secret.

Il est ainsi proclamé les résultats suivants pour ce scrutin :

- Nombre de votants	17
- Bulletins blancs ou nuls	1
- Nombre de suffrages exprimés	16
- Nombre de siège à pourvoir	4

M. Albert BOUARD et M. Patrice AUVINET restent conseillers communautaires. Mme RUCHAUD Jacqueline, M. TRICHET Jean-François, Mme EUGENE Dominique et M. DUBOIS Bernard ont obtenu 16 voix, et sont donc proclamés nouveaux conseillers communautaires de la communauté d'agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Vu par Nous, Maire de SAINT MATHURIN, pour être affiché le 13 novembre 2018, à la porte de la Mairie.  
Les délibérations sont consultables dans le hall de la Mairie pendant les horaires d'ouverture.